UES Arkade
Siège Pei
S'engager pour chacun
Agir pour tous

Juillet 2022

Vos élus CFDT vous informent

CSE du 30 juin

De nombreux sujets immobiliers ont été abordés sur le siège de Brest

Radon
Ce gaz radioactif très volatil et plus présent dans les régions granitiques peut, dans certaines circonstances, se révéler cancérigène. Depuis un arrêté du 26 octobre 2020 les entreprises ont obligation de réaliser des mesurages dans des zones définies par la réglementation. Lorsque les mesures dépassent un seuil, l'entreprise est tenue de mettre en œuvre un plan d'action afin de protéger la santé des salariés.
L'entreprise a effectué une première campagne de mesures ces dernières semaines.
Suite à cette campagne, et par mesure de précaution, certains locaux (ex : salle Paris) ont été momentanément condamnés.

D'autres campagnes de mesures vont suivre.

Désamiantage -2 Mirabeau
Le désamiantage du -2 se termine en août.
Les travaux hors amiante se poursuivront par la suite.

Le désamiantage au -1 commencera début 2024.
Les espaces actuels non concernés par l'amiante seront également revus.
La DEXT devra déménager pendant ces travaux (les zones de repli restent à définir). Nous suivront ce dossier avec attention.

Zones de repli
Plusieurs bâtiments servent ou serviront de zone de repli pour loger les équipes concernées par des travaux immobiliers :
entre Financo et Fortuneo : Eole et Photinias, au Belem : les étages 1 et 2.
Les élus sont d'ailleurs consultés afin de rendre un avis sur les zones de repli du bâtiment B2 de Xanadu. Les salariés concernés seront répartis sur ces 3 bâtiments.

Foch
Les élus sont allés à la rencontre des salariés en replis dans ce bâtiment.

Les élus ont demandé à être consultés préalablement à l'installation de salariés dans des zones de repli.

Avis sur le réaménagement du bâtiment B2 de Xanadu
Ce projet est un test grandeur nature d'un nouveau concept d'organisation des espaces de travail :
Une organisation en "quartier" (regroupement de un ou plusieurs services). Les espaces sont décloisonnés et de 2 types : poste de travail (1) et position alternative (2)

Après étude du dossier présenté par la direction et échanges avec les salariés les élus ont rendus un avis défavorable motivé entre autres par :

- une organisation en bureaux non affectés qui rend de-facto impossible toute personnalisation de l'espace de travail du salarié aboutissant à des espaces aseptisés peu propices à un bien être au travail
- L'engagement initial de tenir compte des spécificités de chaque métier ne semble pas tenu avec une organisation des espaces quasiment dupliquée sur les différents étages
- les salariés consultés redoutent la fatigue et le stress causés par l'augmentation du bruit dans les bureaux (espace par personne minimaliste, promiscuité, va et vient …) et ce d'autant plus que tous les espaces sont décloisonnés hormis les salles de réunion
- risque sanitaire plus important en espace ouvert

L'avis complet sera disponible en septembre sur le go/pv

(1) Poste de travail : postes équipés (fauteuil ergonomique, grands écrans …), non attitrés et en nombre inférieur au nombre de salariés Le ratio nb postes de travail / nb de salarié est appelé ratio dynamique (ex : ratio dynamique de 0,75 = 75 postes pour 100 personnes).

(2) position alternative : salles de réunion, espaces de co-working, espace de convivialité … comportant au moins autant de postes (non «équipés») que la zone poste de travail.

Avis sur l'aménagement d'équipes du PEI, du CMB, de la croissance externe et de Bresst au bâtiment BELEM
Vos élus ont pris acte de l'aménagement de plusieurs structures dans les niveaux 3, 4 et 5 de ce nouveau bâtiment situé au port de commerce.

Ce bâtiment est neuf, lumineux, climatisé avec apparemment une bonne qualité acoustique. Cependant les conditions d'accès sont plus difficiles. les temps de trajets seront allongés pour certains.

Vos accès à l'information du CSE

go/PV : «Accès aux Procès-verbaux et comptes-rendus d'Instances» / «Établissements Siège, PEI et Siège-PEI» / «CSE Siège-PEI»
Boîte mail du CSE : cse.siege-pei@arkea.com tel : 02 98 00 26 33 Site du CSE : https://www.ccearkade.com
CSSCT : chsct.siege@arkea.com Médiathèque du CSE : mediatheque@arkea.com

Section Siège / PEI
Vos délégués syndicaux d'entreprise : Isabelle Beaupuis _ François Bodard _ Gwénaëlle Kerneis _ Nathalie Yeo

Bsi : décryptage

Avec les beaux jours qui pointent leur nez, les vacances d'été sont toutes proches pour la majorité d'entre vous : crème solaire, casquette et maillot !

Vos élus vous souhaitent un bel été, profitez-en pleinement vous l'avez mérité.

Nous restons joignables et à votre écoute pendant cette période.

Prévoyance

Pensez à actualisez votre profil couleur

«Avantages»

Frais de transport : forfait mensuel 3,51*12 + rbt abonnement transport commun plus IKV

Frais restauration : participation tickets restaurants ou self (les heureux bénéficiaires de tickets restaurant en bénéficient en télétravail !)

Médaille du travail : montant versé déduction faite de versement en CETR

Conciergerie : coût annuel / nombre de salariés (donc que vous utilisiez ou pas)

Contribution CSE : 1,1% de la masse salariale est versée aux CSE et répartie en fonction du nombre de CDI. Pour autant les CDD bénéficient aussi des prestations. Le montant théorique par salarié (CDD + CDI) est :

pour le siège PEI : 439 €
pour le CMB : 466 €

A titre d'information pour la SCD : 1744 € par salarié

Prochaines dates à retenir :

CSE Siège-PEI : 30 août

Négociations

En cours : Forfait jour, temps de travail (week-end et nuit), GEPP, handicap

Bulletin d'adhésion

À retourner :
par courrier à CFDT – Locaux Sociaux – Siège administratif ou par mail à cmacfdtsiege@gmail.com

Je soussigné(e) Nom/Prénom : _____

Adhère à la CFDT
Date de naissance : ____/_____/_____ employé : ☐ Cadre : ☐ N° salarié : __ __ __ __ __
Adresse Personnelle _____
|_|_|_|_|_| _____

Adresse Mail Personnelle : _____@ _____
Adresse Mail Professionnelle : _____@ _____
Tél portable : _____
Cotisation sur mon compte bancaire (IBAN)

FR |_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
BIC |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Merci de joindre votre IBAN au formulaire d'adhésion

Sur la base de mon salaire mensuel net à déclarer qui est de _____€
La cotisation annuelle est de 0,75% du salaire net annuel à déclarer
La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 % ou à déduire dans les frais réels.

Fait à , le _____ Signature

En signant ce formulaire vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT.

Adhérez à la CFDT

cmacfdtsiege@gmail.com Go/ CFDT http:// www.cfdt.fr www.cfdt-creditmutuel.com cfdtcmarkea cfdtarkade

Section Siège / PEI
Vos délégués syndicaux d'entreprise : Isabelle Beaupuis _ François Bodard _ Gwénaëlle Kerneis _ Nathalie Yeo